

## **Engagement pour la construction de l'autoroute 35 à l'origine du projet**

Autant au ministère des Transports du Québec qu'au ministère des affaires intergouvernementales, les recherches ont été infructueuses pour trouver le document décrivant un tel engagement. Nous n'avons donc pas de document à déposer.

L'accord de coopération Québec-Vermont de 2003 a été envoyé au BAPE le 5 décembre dernier avec la précision suivante : *Nous sommes toujours à la recherche de l'entente initiale sur le parachèvement des autoroutes I-89 et 35. Cependant, voici l'accord de coopération Québec-Vermont, signée en 2003. Au chapitre des transports (article 8), l'entente ne prévoit pas spécifiquement le parachèvement de l'A-35, mais elle inclut des actions visant à soutenir les initiatives visant la reconnaissance des corridors de commerce de même que l'amélioration des systèmes de transports multimodaux et, enfin, le réaménagement des postes frontaliers.*